



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 149-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.344

Déposée le : 10.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Pätzen (Bern, Les VERT-E-S)
Ruch (Bern, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1244/2025 du 19 novembre 2025
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**

De nouvelles perspectives politiques grâce à un Parlement des réfugiés cantonal

Le Conseil-exécutif est chargé de lancer, en collaboration avec le Parlement des réfugiés national, un Parlement des réfugiés cantonal sur le modèle de celui qui existe dans le canton d'Argovie.

Développement :

En politique, on parle souvent des personnes réfugiées, mais on ne les écoute pas. Ces personnes ne peuvent pas faire entendre leur voix sur les nombreuses thématiques qui les concernent directement, et encore moins participer aux décisions. Malgré les efforts déployés pour combler ce déficit démocratique (initiative pour la démocratie, motion xyz), beaucoup de personnes restent exclues de la participation politique. Par conséquent, les gouvernements et les Parlements prennent des décisions sans avoir écouté l'avis des personnes concernées. En règle générale, les solutions politiques ont plus de succès lorsque les personnes concernées ont été impliquées dans la recherche de solutions, ce qui vaut pour tous les domaines politiques.

Afin de donner voix au chapitre aux personnes réfugiées et de leur prêter l'oreille, l'organisation NCBI a fondé en 2021 le Parlement suisse des réfugiés dans le cadre du projet « Nos voix », auquel le canton de Berne a activement participé de 2020 à 2023 et qu'il a soutenu financièrement. Lors des sessions qui ont lieu chaque année, les participantes et participants formulent des revendications au sein de commissions, qu'ils présentent et débattent ensuite en séance plénière. Ces revendications sont intégrées dans le processus politique en collaboration avec les femmes et les hommes politiques ainsi que les autorités et les organisations partenaires.

Or, beaucoup des thématiques pertinentes pour les personnes réfugiées sont du ressort des cantons ou des communes, et non de la Confédération. Ce constat a incité le canton d'Argovie à lancer en 2022, en tant que projet-pilote, son propre Parlement des réfugiés cantonal, en collaboration avec le Parlement suisse des réfugiés. Sa quatrième session des réfugiés cantonale aura lieu à l'automne 2025 : quatre soirées de dialogue et d'échange avec tous les partis, une commission du Grand Conseil ainsi que l'administration offrent l'opportunité de discuter et de planifier les prochains pas à entreprendre en faveur de plus d'inclusion et de participation.

Réponse du Conseil-exécutif

Avec le soutien du service spécialisé de l'intégration du canton de Berne de l'époque et en collaboration avec d'autres partenaires, l'association National Coalition Building Institute (NCBI Suisse) a lancé le projet « Nos voix » à l'automne 2020 dans la région de Bienne-Seeland, lequel projet existe également dans les cantons de Zurich, Zoug, Schwyz et d'Argovie. Dans le cadre de ce projet, entre 15 et 30 personnes réfugiées apportent leur point de vue sur les thématiques en lien avec l'intégration et formulent des recommandations. Celles-ci sont discutées avec la population lors d'auditions publiques afin de promouvoir le dialogue et de renforcer la participation des personnes issues de l'immigration. L'Office de l'intégration et de l'action sociale du canton de Berne (OIAS) a apporté son soutien financier à ce projet par une enveloppe de 20 000 francs pendant la période 2022 à 2023. Depuis lors, aucune autre demande n'a été déposée, raison pour laquelle aucune autre aide cantonale n'a été accordée.

Dans le sillage de « Nos voix », projet régional participatif, est né le Parlement des réfugiés, également initié par NCBI Suisse. À la différence du projet initial « Nos voix », ce Parlement suisse des réfugiés voit se réunir des personnes migrantes de toute la Suisse à l'occasion de sessions. Y sont discutées et votées les revendications des commissions et des groupes de travail. Les principales interventions sont classées par ordre de priorité de manière démocratique et présentées à un panel composé de femmes et d'hommes politiques ainsi que d'expertes et experts, qui les réceptionnent, les commentent et les intègrent dans les futurs débats politiques et publics.

Au printemps 2022, le premier Parlement cantonal des réfugiés a été lancé dans le canton d'Argovie, qui, selon les motionnaires, pourrait servir de modèle au canton de Berne. Ce sont des personnes réfugiées vivant en Argovie qui se chargent de l'organiser. Le canton d'Argovie a participé au financement des trois sessions qui ont eu lieu jusqu'à présent par le biais de subventions de projet de l'ordre de 3000 à 5000 francs par an dans le cadre de l'axe prioritaire d'encouragement intitulé « Intégration sociale » et a également apporté un soutien organisationnel. Les séances se sont déroulées dans la salle du Grand Conseil en présence d'une délégation du gouvernement ainsi que de collaboratrices et collaborateurs de l'administration. L'invitation à tous les groupes politiques a été envoyée par le canton.

Le Conseil-exécutif n'est pas acquis à cette idée de fonder un Parlement cantonal des réfugiés dans le canton de Berne. Il ne fait pas de doute que la participation politique est un élément central de notre démocratie directe. Toutefois, cette idée de Parlement des réfugiés à part n'est pas sans risque, à savoir celui de créer une structure parallèle qui ne s'inscrit pas dans l'ordre démocratique existant. Une telle institution pourrait susciter des attentes impossibles à satisfaire sur le plan institutionnel.

La conviction du Conseil-exécutif est qu'il existe des formes de participation plus appropriées pour répondre au vœu légitime des personnes réfugiées de pouvoir faire entendre leur voix. Le

canton et l'OIAS entretiennent des échanges réguliers avec les partenaires régionaux, les hébergements collectifs et l'Office de consultation sur l'asile (OCA) pour tout ce qui a trait aux questions concernant les personnes réfugiées, afin d'être au fait des défis auxquels les personnes relevant du domaine de l'asile et les personnes réfugiées font face. Les antennes d'intégration sont également à la disposition de l'ensemble de la population migrante pour répondre aux questions et aux demandes liées au processus d'intégration (langue, formation, travail, santé, séjour, etc.). Aussi ces antennes d'intégration permettent-elles de rester en phase avec les thèmes d'actualité. En outre, les personnes migrantes ont la possibilité de participer à l'élaboration de la politique d'intégration du canton par le biais de consultations organisées dans le cadre de l'élaboration des programmes d'intégration cantonaux. Par ailleurs, de nombreuses organisations non gouvernementales (p. ex. l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Caritas, EPER, Humanrights, entre autres) ainsi que des organismes étatiques (p. ex. la Commission nationale de prévention de la torture ou la Commission fédérale des migrations) défendent les intérêts des personnes réfugiées et rendent régulièrement compte de leurs conclusions.

Pour finir, le Conseil-exécutif souligne qu'un Parlement des réfugiés pourrait susciter d'autres demandes de rattachement à un parlement des étrangers, une éventualité qui complexifierait encore davantage la question de la délimitation institutionnelle.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif a décidé de renoncer à la création d'un Parlement cantonal des réfugiés et continue de miser sur des formes de participation qui ont fait leurs preuves et qui favorisent l'intégration. Il propose donc de rejeter la motion.

Destinataire

– Grand Conseil